

Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le jeudi 28 octobre
Sous la présidence de M. Stéphane AZOULAY
Vice-Président Formation
et la coprésidence de
M. DIMARCQ Noël
Vice-Président Recherche

N°13/2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ADAM Carine, M. BAILLY-BECHET Marc, Mme BERTRAND Marie-France, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, M. BORGESSE Franck, M. CAILLER Bruno jusqu'à 12H30, M. DELLAMONICA Jean, Mme DEMARIA Samira, M. DOUAI Ali à compter de 9H00, Mme FEDELE Carine, Mme GWIZDEK Carole, Mme HERITIER Camille, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LEGRAND Olivier, M. PAPADOPOULOU Théodore, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à compter de 13H30, Mme PLOUVIEZ Mélanie jusqu'à 12H30, M. RASSE Paul, M. ROSSO Thierry, M. ROULEAU Matthieu, M. SIIRIAINEN Fabrice jusqu'à 12H30, M. THOMIN Jean-Louis, Mme VAN DE WIELE Nathalie, Mme WALLISER Elisabeth jusqu'à 12H30, M. ZUCKER Arnaud jusqu'à 12H00

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme AYERBE Cécile à Mme WALLISER Elisabeth jusqu'à 12H30, Mme BARBIER Claire à Mme FEDELE Carine, Mme BATAZZI Claudine à M. RASSE Paul, Mme BERTONE Manuela à M. RASSE Paul M. BLANC Frédéric à Mme FEDELE Carine, Mme BOISSELIER Pauline à M. AZOULAY Stéphane, M. BONCOMPAGNI Éric à M. BORGESSE Franck, M. BOUISSOU Stéphane à M. LEGRAND Olivier, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick à M. BORGESSE Franck, , Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne à M. DIMARCQ Noël, M. DELLAMONICA Jean à Mme BLAY-FORNARINO Mireille, Mme HAYOTTE Meggy à M. ROULEAU Matthieu, Mme HUEBER Anne-Odile à M. DIMARCQ Noël, Mme MIGLIACCIO Claire à Mme BLAY-FORNARINO Mireille, Mme N'AIT-BOUDA Faiza à Mme HERITIER Camille, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à M. ZUCKER Arnaud jusqu'à 12H00, M. PETIT Éric à M. AZOULAY Stéphane, Mme PLOUVIEZ Mélanie à Mme BERTRAND Marie-France à compter de 13H30, M. SIIRIAINEN Fabrice à M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à compter de 13H30, Mme TURK Pauline à Mme WALLISER jusqu'à 12H30, Mme WALLISER Elisabeth à M. LEGRAND Olivier à compter de 13H30, M. ZUCKER Arnaud à M. LEGRAND de 12H00 à 12H30 et à M. PELLEGRINETTI à compter de 13H30 , M. DOUAI Ali à M. LECOUTEUX Guilhem jusqu'à 9H00,

ÉTAIENT EXCUSÉES : Mme CHRISTIANS Elisabeth, Mme ROMERO Margarida,

ÉTAIENT ABSENTS : M. ALLEGRET Jean-Pierre, M. BIZIOU Michaël, M. BRUNY Rémy, M. BURRONI Gaël, Mme CERZO Delphine, M. COURDE Clément, Mme COURTIN Christine, M. DA SILVA NEVES Florentino, M. DEMESLAY Christopher, M. DIEDERICHS Thibault, Mme EL SAYED Eva, M. ESPALLARGAS Jean-Philippe, Mme FERAUD Aurélie, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, Mme GIACALONE Marjorie, Mme GIBART Laetitia, M. GOSSELET Ryan, M. HACHEM Elie, M. HASSANALY-GOULAMHOUSSEN Rahim, Mme HOUARA Inès, Mme LASRY Sarah-Kelly, Mme MALE Margaux, M. MORETTI Laurent, Mme PERALDI Marie-Agnès, M. RABIER Quentin, M. REVELLI Gabriel, M. SERRANO Benjamin, Mme SESSA Virginie, M. SOFIA Pierre Niccolo, M. STEF Jimmy, M. VEZIAN Anthony,

INVITÉS PRÉSENTS : Mme MIRBEL Isabelle, Mme OURIACHI Marie-Jeanne, Mme SABOURAULT Cécile, M. STRICKLER Yves, Mme ZERMATI Johanna.

M. AZOULAY ouvre la séance à 8H40.

Il informe de l'arrivée de deux nouveaux membres du conseil : M. Marc BAILLY-BECHET qui a remplacé Mme Hélène GUIZOUARN élue démissionnaire suite à sa nomination en qualité de Directrice de Recherche et M. Théodore PAPADOPOULO remplaçant du Pr Alain BURGER également démissionnaire suite à sa nomination dans les instances nationales du CNRS.

M. BAILLY-BECHET se présente et indique qu'il est enseignant-chercheur au département des Sciences de la Vie où il enseigne des statistiques pour la biologie et qu'il est rattaché à l'Institut Sophia Agrobiotech à l'INRA de Sophia-Antipolis où sa recherche porte sur des thématiques génomiques évolutives de parasites de plantes.

M. PAPADOPOULO Directeur de Recherche à l'INRIA indique qu'il travaille sur des outils de contrôle du cerveau à base d'électro-encéphalographie tels que la magnétoencéphalographie et sur des applications d'interfaces cerveau-ordinateur.

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Approbation du procès-verbal du 9 septembre 2021

Aucune remarque sur ce PV n'est formulée.

Le PV présenté est validé avec 38 voix pour et 2 abstentions.

I.2.-Election d'un PR Homme au sein de la SDU

M. AZOULAY informe que le Pr Alain BURGER, qui a démissionné du CAC, était également membre de la Section Disciplinaire à l'égard des Usagers et doit donc être remplacé pour ce mandat. M. AZOULAY remercie le Pr Arnaud ZUCKER qui s'est porté candidat pour siéger dans cette instance. M. AZOULAY rappelle que le code de l'éducation impose que les membres de la Section Disciplinaire soient obligatoirement des élus du CAC et précise qu'il semble complexe de faire évoluer cette situation peu satisfaisante dans la mesure où cette mission vient s'ajouter à une charge de travail déjà très lourde.

Au terme d'un vote auquel les membres du collège A ont pris part, M. Arnaud ZUCKER est élu membre de la section disciplinaire à l'unanimité avec 14 voix.

II.- Formation

II.3.- Modification de la grille de transformation numérique

M. AZOULAY accueille Mme Isabelle MIRBEL porteuse du projet L@UCA et la remercie d'être venue présenter ce point. Il rappelle que suite à de précédentes discussions qui s'étaient tenues en CAC, il avait été décidé une possibilité de révision de la grille.

Mme MIRBEL rappelle le contexte local de la mise en œuvre de la grille de transformation numérique et indique qu'il s'agit d'une démarche de l'établissement portée par le Centre d'Accompagnement Pédagogique. La première grille construite en 2018 s'était inspirée de l'exemple développé par l'Université de Grenoble qui avait été adapté et voté par les instances de la ComUE UCA et d'UNS. L'idée était d'avoir un cadre pour accompagner les enseignants dans l'utilisation des outils numériques afin, d'une part, de mettre en place une charte qualité permettant de définir ce qui relevait de la transformation numérique, et d'autre part, de proposer une valorisation correspondant à l'effort d'investissement de l'enseignant. Chaque année un bilan a été produit, les enseignants engagés ont pu faire l'objet d'un suivi individuel par un ingénieur pédagogique et une évolution de la grille afin de l'adapter au mieux aux besoins et au contexte a pu être proposée. Une deuxième version a donc vu le jour en 2019 intégrant différentes dimensions dans laquelle les enseignants peuvent travailler, suivie d'une troisième version qui proposait un niveau intermédiaire afin que la validation de la grille puisse se faire d'une manière plus progressive. Une quatrième version est présentée ce jour avec l'introduction d'un niveau distanciel dans un contexte où le souhait de proposer des formations

intégralement à distance va croissant, indépendamment de la situation sanitaire, et afin de répondre à une demande de formation à l'international, et permettre l'introduction d'un dispositif pour les enseignants plus autonomes qui ont déjà validé des transformations.

Mme MIRBEL fait ensuite part d'un contexte national dans lequel des Universités Numériques Thématiques ont vocation à développer, dans un cadre académique, des ressources libres et partageables par les universitaires pour supporter les enseignants dans la construction de leurs enseignements et les étudiants dans leurs apprentissages. Des appels à projets voient également régulièrement le jour dans le cadre des Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA) ou des Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) où des financements sont proposés pour inciter les universités à s'approprier les différents outils numériques.

Il s'agit donc, grâce à cette grille, de mettre en place une charte de qualité avec trois niveaux de validation : hybridation, hybridation avancée et distanciel. Les enseignants pourront se positionner au niveau qu'ils jugent pertinent en fonction de leurs besoins mais aussi opérer la transformation de leurs enseignements graduellement.

A ces 3 niveaux de validation, 5 catégories et niveaux de réalisation seront associés : la scénarisation et la structuration pédagogique, les supports de cours/ressources, les activités pédagogiques, l'accompagnement et le suivi des étudiants et l'évaluation. Un appel à manifestation d'intérêt en début de semestre permettra de demander aux enseignants intéressés de s'engager dans cette transformation qui bénéficiera de l'accompagnement individuel d'un ingénieur pédagogique du CAP ou de L@UCA qui aidera l'enseignant dans sa démarche dans le respect des catégories établies. Un espace d'échange est de partage a été mis en place sur Moodle pour que les enseignants puissent trouver les ressources leur permettant de les accompagner dans le processus de transformation et pour qu'ils puissent échanger entre eux. Les propositions de l'enseignants seront consignées dans un vade-mecum. Un autre ingénieur pédagogique examinera enfin le travail accompli et attestera de la validation de la grille.

Le nombre d'hybridations mises en œuvre par portail de licence est ensuite présenté et témoigne d'une forte accélération du processus entre 2019-2020 et 2020-2021. Mme MIRBEL souligne que les chiffres présentés ne concernent que les enseignants qui ont fait valider la grille mais que parallèlement certains d'entre eux ont procédé par eux-mêmes à des mises en ligne d'enseignements sur Moodle.

Concernant les primes il est proposé de valider l'engagement des enseignants selon le niveau et selon que la transformation concerne une UE ou une ECUE. Au maximum un enseignant qui veut valider le niveau « distanciel » le plus élevé, sans avoir validé d'autres niveau au préalable, pourra percevoir 72 HEqTD pour ce travail très conséquent. Un dispositif d'auto transformation numérique sera proposé aux enseignants devenus autonomes pour lesquels la prime sera réduite aux 2 tiers avec un maximum de 48HEqTD.

Il est précisé que les montants des primes retenus correspondent à un barème selon un modèle déjà en place dans d'autres établissements. Afin de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire octroyée et d'éviter toute dérive, des limites ont été posées, ainsi d'une part l'enseignant aura droit à deux accompagnements maximums jusqu'au niveau distanciel et d'autre part l'enseignant ne pourra pas demander la validation de plus d'une UE par semestre.

M. AZOULAY donne ensuite la parole aux conseillers.

A Mme VAN DE WIELE qui souhaite savoir si des outils de conception et d'utilisation de chaînes éditoriales tels que Scénari sont utilisés, Mme MIRBEL répond que ce logiciel n'est, à sa connaissance, pas utilisé mais précise qu'aucun outil n'est imposé par la grille et que bien que Moodle soit le Learning Management System choisi par l'établissement, il n'y a pas de problème à utiliser d'autres outils extérieurs pour satisfaire des demandes auxquelles le LMS ne pourrait répondre. Mme VAN DE WIELE souligne que ces chaînes éditoriales permettent de travailler sur des normes standard dont la pérennité est assurée.

M. CAILLER s'interroge sur une validation au niveau de l'UE qui n'est souvent pas sous la responsabilité d'un seul enseignant mais sous celle d'une équipe au sein de laquelle un enseignant pourra préférer le présentiel et un autre le distanciel. La question sous-jacente qui se pose, selon lui, concerne les objectifs du distanciel et le besoin de maintenir ce mode d'enseignement dans la période post-covid. Il fait part de ses craintes de voir l'incitation à développer ce type d'enseignement se transformer en une obligation à un moment donné. Il souligne que la période d'urgence sanitaire a permis de constater les limites du distanciel et qu'un souhait d'un retour au présentiel a été largement partagé. Il convient que ces outils sont importants et complémentaires en période de crise mais s'interroge sur la nécessité pour l'établissement d'orienter ses ingénieurs pédagogiques prioritairement vers ce type de pédagogie.

M. AZOULAY répond que, de son point de vue, l'expérience a prouvé que l'imposition d'une pratique pédagogique à des enseignants-chercheurs ne fonctionne jamais. Il souligne que le dispositif permet à ceux et celles qui le souhaitent de s'en saisir et que le distanciel ne constitue que le niveau ultime du dispositif. Il souligne que bien que ce mode de

fonctionnement ne soit pas adapté à la majorité des étudiants, il n'en demeure pas moins qu'il existe des formations souhaitant passer intégralement en distanciel parallèlement à leurs enseignements en présentiel. Il confirme par ailleurs une volonté de l'établissement de pouvoir offrir à certains publics (formation continue, étudiants empêchés, SHNU, etc...) une poursuite d'études en distanciel, et c'est donc dans le cadre de cette stratégie que le modèle est proposé. Il souligne que les étudiants dans leur grande majorité ont besoin du présentiel et que la peur de voir des formations basculer en distanciel dans un souci de réaliser des économies est infondée.

Une autre volonté de l'établissement est d'offrir aux enseignants l'opportunité de se saisir des évolutions pédagogiques en leur permettant l'accès à une hybridation simple, une hybridation avancée ou un distanciel. La grille constitue donc un outil pédagogique parmi d'autres et n'est en aucun cas corrélée à un système visant à contraindre les enseignants à basculer vers une formation intégralement à distance.

Mme MIRBEL ajoute que pour un certain nombre de publics particuliers, la solution proposée n'est pas forcément du distanciel mais peut être l'hybridation avancée. Elle précise que l'exemple de la situation de crise sanitaire ne reflète pas le bon usage du distanciel car les enseignements proposés avaient été improvisés avec les moyens disponibles et n'avaient donc rien à voir avec les propositions faites dans la grille.

M. CAILLER s'interroge par ailleurs sur la possibilité d'un refus à opposer à des étudiants qui souhaiteraient la mise en distanciel de leur formation, M. AZOULAY répond que si le dispositif n'entre pas dans un projet réfléchi par l'ensemble de l'équipe pédagogique il ne pourra se mettre en place.

A ses interrogations sur la manière de gérer la situation lorsque l'ensemble des enseignants au niveau d'une UE ne partage pas la même volonté d'adhérer au dispositif, et sur le niveau pertinent auquel la discussion entre enseignants doit être menée, M. AZOULAY répond qu'il s'agit du niveau des différents interlocuteurs en place : responsables de l'UE, de l'année, du diplôme, directeur de portail ou COSP.

M. LEGRAND indique qu'à l'EUR SPECTRUM la création des Départements Disciplinaires a été accompagnée par la mise en place d'unités de formation qui sont les lieux de discussion et de coordination pédagogiques par discipline.

M. BAILLY-BECHET entend la volonté de la gouvernance de ne pas imposer le distanciel mais observe que face aux problèmes posés par des sureffectifs en L1, les enseignants ont parfois été obligés de créer des groupes en distanciel ou en hybridation très avancée, cette situation ne correspondait pas aux vœux de l'équipe pédagogique mais s'est imposée en raison d'un manque de salles disponibles. Il s'interroge donc si l'idéal vers lequel souhaiterait tendre l'établissement ne serait quand-même pas une forme d'hybridation avancée ou de distanciel même si ces dispositifs ne sont pas imposés.

Mme MIRBEL répond que le distanciel n'est pas préconisé pour le L1 car toutes les études effectuées ont démontré qu'il n'était pas adapté à ce public étudiant contrairement à l'hybridation et l'hybridation avancée qui permettent d'aider les étudiants dans leurs apprentissages.

M. AZOULAY informe qu'au niveau master en revanche, un certain nombre de responsables a fait part de la volonté de pouvoir proposer leur parcours intégralement en formation à distance. Concernant les problèmes liés au manque de salles, il précise qu'une discussion sur les capacités d'accueil et les flux d'entrée devra prochainement être entamée et que des régulations devront être envisagées lorsque l'établissement n'est pas en capacité d'accueillir l'ensemble des candidats dans des conditions satisfaisantes pour les équipes pédagogiques.

Mme FEDELE fait part de son souhait que les primes puissent dépendre d'un nombre d'heures effectuées plutôt que de faire référence à des UE ou des ECUE qui ne répondent pas aux mêmes normes selon les composantes. Mme MIRBEL indique qu'en fait la distinction opérée s'appuie en fait sur les crédits ECTS qui sont précisés dans la grille, une UE correspondant à un bloc de 6 ECTS. M. AZOULAY précise que l'unité de mesure sur laquelle tout le monde s'accorde est l'ECTS, le nombre d'heures pouvant varier en fonction des disciplines et des niveaux.

M. LEGRAND souligne que la question du distanciel devient de plus en plus pertinente compte tenu du développement des mineures en licence et en master avec des formations ouvertes sur plusieurs sites et des problèmes de compatibilité d'emploi du temps qui se posent et qui concernent également les doubles licences.

M. BORGESSE fait part d'informations qui lui ont été rapportées selon lesquelles dans certains cas, des enseignants chercheurs qui ne publient pas voire qui n'appartiennent pas à un laboratoire de recherche et qui disposent en conséquence de plus de temps s'investissent dans la transformation numérique et obtiennent des primes alors que parallèlement d'autres enseignants chercheurs investis dans la recherche ne trouvent pas de temps à consacrer à la transformation numérique de leurs enseignements. Il s'interroge en conséquence sur l'attribution de primes aux enseignants-chercheurs qui se désintéressent de la recherche.

M. AZOULAY pense que cette remarque s'inscrit dans un cadre plus général et va bien au-delà de la grille de transformation numérique. Il convient qu'une discussion de fond qui touche à la modulation du service des enseignants sera nécessaire. Il fait part d'une situation compliquée et précise qu'il conviendrait d'être en capacité de mettre en place un système de détection des personnes concernées et de suivre les enseignants dès leur arrivée dans

l'établissement afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de décrochage. M. DIMARCQ confirme qu'un travail dans ce sens a déjà été engagé en collaboration avec Mme LOUFRANI Vice-Présidente RH, qui a permis le recensement des enseignants-chercheurs sans affectation recherche et fait part de la difficulté d'avoir une approche globale face à une réalité complexe dans laquelle il n'y a pas deux cas qui soient semblables. Il explique que l'abandon de la recherche par les enseignants-chercheurs peut résulter d'un choix volontaire lié à des considérations d'ordre financier, les dispositifs de primes du côté de la formation étant plus avantageux que ceux qui existent du côté de la recherche, la situation peut également résulter d'une contrainte liée à un nombre d'heures d'enseignements qui va croissant au fil du temps qui implique un nombre important d'heures complémentaires à effectuer. Une réflexion dans le cadre de la labellisation européenne HRS 4 R est engagée afin de mettre en place un accompagnement tout au long de la carrière intégrant les responsabilités administratives et l'engagement dans l'innovation.

M. AZOULAY souligne que l'écueil à éviter est que les nouveaux enseignants-chercheurs recrutés ne soient surchargés dès le début de leur carrière par des heures supplémentaires et qu'ils ne puissent s'investir pleinement dans la recherche dès leur arrivée.

M. RASSE indique que parallèlement, il a connaissance de cas de PRAG ayant soutenu leur thèse et souhaitant faire de la recherche qui ne peuvent y parvenir car ils sont submergés par les heures d'enseignements, et souhaiterait savoir dans quelle mesure ces enseignants pourraient être dégagés d'une partie de leur charge d'enseignement. M. DIMARCQ convient de la complexité de ce problème dans une situation où certains enseignants-chercheurs ont une charge d'enseignement supérieure à celle des PRAG. Les demandes concernant le recrutement de ces enseignants du second degré dans le corps des maîtres de conférence sont soumises aux dispositions fixées par l'article 26-2 du statut des enseignants chercheurs et examinées au cas par cas lors des campagnes de recrutement, cette situation pose le problème de la redistribution des heures d'enseignements qui ne sont plus assurés par les PRAG.

M. AZOULAY précise qu'un débat global sur les capacités d'accueil, les flux et l'offre de formation devra être mené dans le cadre de la préparation du prochain contrat.

Mme VAN DE WIELE rappelle qu'elle n'est pas enseignante-chercheuse à UCA mais membre du collège des personnalités qualifiées et qu'à ce titre elle fait part d'un avis extérieur fondé sur son expérience personnelle. Elle souligne la formidable opportunité à saisir dans le cadre du dispositif présenté et témoigne, pour avoir participé à la mise en place de l'édition de MOOC dans des formations de classes préparatoires, qu'il ne s'agit pas pour l'enseignant de faire un double travail mais d'être acteur d'une évolution qui va permettre un partage des contenus pédagogiques avec une possible ouverture à l'international et pense qu'il convient donc d'appréhender le projet avec enthousiasme.

M. AZOULAY conclut en précisant que cette évolution est cadrée par une limite annuelle à la transformation et un passage à une autonomie pour les enseignants formés qui devrait permettre le bon fonctionnement du dispositif.

La grille de transformation numérique est approuvée avec 31 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

II.4.- Indicateurs de formation

M. AZOULAY précise qu'il s'agit aujourd'hui d'une simple présentation afin d'amorcer les débats. Il explique qu'un ensemble de 3 tableaux a été mis en ligne : le premier concerne le suivi de l'évaluation des enseignements, le deuxième présente les inscriptions et les taux de réussite et le troisième est relatif au suivi de l'insertion professionnelle par l'OVE.

Sur la base de la collecte de ces informations, l'objectif est de créer des fiches par formation recoupant l'ensemble de ces indicateurs qui seraient immédiatement lisibles par tous les porteurs de formation et responsables de composantes. Un travail en cours est donc mené afin de regrouper l'ensemble des éléments dans une seule et même base de données qui pourront être extraits, à l'aide d'un logiciel spécifique, sous forme d'indicateurs par formation.

Concernant les travaux de la maison de l'EAV sur les enquêtes de suivi des enseignements, M. AZOULAY rappelle qu'une première partie a trait à un ensemble de 5 questions génériques par semestre, ces informations remontent à l'établissement dans le cadre de la charte de l'évaluation pour avoir un suivi très générique, l'ensemble des autres informations portant sur les UE et les ECUE ne sont visibles que par le coordonnateur de la formation et le responsable de la composante. Il est rappelé que l'évaluation des enseignements est un des indicateurs considérés comme prioritaire par l'HCERES, l'établissement doit donc être en capacité de démontrer qu'une politique de suivi des formations est menée et que des mesures sont ensuite prises par les conseils de perfectionnement. La MEAV a donc

vocation à donner des outils aux équipes pédagogiques et à les dégager d'un travail administratif. Le dispositif est évolutif et peut être revu chaque année en fonction du retour des équipes.

M. AZOULAY constate ensuite que globalement les taux de réponse aux enquêtes sont relativement faibles et les résultats observés sont en conséquence peu significatifs. Il note cependant que certaines formations affichent des taux plus élevés au-dessus de 50%. Il souligne que l'évaluation ne peut être réussie que si l'équipe pédagogique et le coordonnateur d'année s'approprient le dispositif et le communique auprès des étudiants. Afin d'alléger le travail des enseignants c'est l'établissement qui renseignera toutes les données calculées à fournir dans les fiches HCERES. Lorsque les taux de réponse sont très bas un travail important reste à faire en termes de suivi et de motivation de l'ensemble des équipes.

L'objectif sera de disposer de certains indicateurs d'alerte qui permettront de s'apercevoir si, de manière récurrente, les retours ne sont pas satisfaisants pour un ensemble de paramètres et d'éclairer les débats du CAC.

Mme PLOUVIEZ fait part de ses doutes sur l'idée selon laquelle le taux de réponse des étudiants serait corrélé à l'implication de l'équipe pédagogique, elle fait part de son expérience auprès des étudiants du DU Prophilis qui compte une quinzaine d'étudiants présélectionnés et indique que malgré toute la communication qu'elle a pu mettre en œuvre seuls 3 étudiants sur 15 ont répondu.

M. AZOULAY remarque que le cas des DU est particulier et que la réaction des étudiants constitué d'un public spécifique n'est pas forcément la même que pour les diplômés nationaux. Il confirme que les discussions avec les équipes qui ont eu des taux de réponses satisfaisants font ressortir que l'implication de l'équipe pédagogique constitue un paramètre très important et a contrario il ressort que dans certaines formations où les enseignants n'ont pas abordé le sujet ou ont demandé de ne pas répondre, les taux de réponses sont quasi nuls. Afin d'obtenir l'adhésion des étudiants, il convient donc de poursuivre la discussion au terme de l'enquête en conseil de perfectionnement ou directement avec les étudiants et de proposer des pistes d'amélioration. M. AZOULAY observe, à ce propos, que peu de formations ont mis en place un conseil de perfectionnement ce qui constituera un point faible de l'évaluation HCERES.

Afin d'inciter les étudiants à répondre, M. AZOULAY rappelle que des étudiants ambassadeurs ont été recrutés sur chaque campus et que des vidéos mises en ligne sur les réseaux sociaux ont été réalisées.

M. BAILLY-BECHET remarque que pour que les indicateurs soient significatifs, il conviendrait de faire figurer les effectifs aux côtés des pourcentages. M. AZOULAY répond que l'information sera présente dans la fiche qui recoupera les données de l'ensemble des tableaux.

M. LEGRAND indique que pour certaines formations en Sciences, les enseignants ont pris le temps d'aller voir les questionnaires avec les étudiants et il est apparu que parfois les étudiants ne se sentaient pas concernés car le questionnaire générique n'était pas adapté à la spécificité de leur formation. Afin de remédier à cette situation, M. LEGRAND s'est, pour sa part, rapproché de Mme Zaineb BOUNOUAS à la MEAV et des propositions d'un questionnaire plus complet et d'un calendrier différent de celui de l'établissement ont pu lui être faites. Il pense donc que si les enseignants se contentent du questionnaire générique ils ne pourront obtenir un taux de réponse satisfaisant et invite ses collègues à demander une adaptation du questionnaire à leur formation. M. AZOULAY rappelle que le rôle de la MEAV est de décharger les enseignants de ce suivi obligatoire de leurs enseignements et pense qu'un travail mené en commun avec ce service est déterminant. M. LEGRAND souligne que Mme BOUNOUAS est très disponible et ouverte aux demandes des enseignants mais regrette qu'elle soit seule sur cette mission.

M. AZOULAY répond ensuite à Mme FEDELE concernant l'évaluation des formations en apprentissage que le CFA est prêt à accepter le questionnaire mis en place par l'EAV.

Il fait observer qu'au cours des trois dernières années le nombre de formations concernées par le questionnaire n'a cessé de croître avec un taux de réponse qui a augmenté sur les valeurs moyennes et médianes.

Il présente ensuite le deuxième tableau relatif au suivi en termes de nombre d'inscrits et de taux de réussite. D'autres données non présentées dans le tableau telles que le sexe, le baccalauréat d'origine etc., sont parallèlement répertoriées et permettent d'avoir une cartographie plus large de la formation.

Les effectifs des formations ne respectant pas le cadrage établissement concernant les seuils minimum de 12 étudiants en Licence et de 7 en master apparaissent en rouge. Il convient toutefois d'être prudent à la lecture de ces chiffres qui ne font pas apparaître les effectifs concernés par des aménagements ou des mutualisations, il est néanmoins observé une série de masters dont l'effectif est de manière récurrente inférieur au seuil de 7 étudiants, des discussions devront donc se tenir à ce sujet en vue du prochain contrat.

M. LEGRAND remarque au niveau L3 que la grande majorité des formations signalées en rouge sont des doubles licences, M. AZOULAY convient de l'intérêt pédagogique des doubles-licences mais observe la difficulté de gestion de ce type de formation notamment en termes d'emploi du temps, les chiffres présentés doivent donc permettre de s'interroger sur la pertinence de certaines doubles-licences, car même si ce type de formation mutualisée n'engendre pas de coût supplémentaire, il n'en demeure pas moins que compte tenu des difficultés d'organisation rencontrée la question peut être posée.

M. AZOULAY présente enfin le dernier tableau faisant part des résultats de l'insertion professionnelle. Il précise que les enquêtes à ce niveau se font à 6 mois, un an et trente mois. Il souligne qu'outre le taux d'insertion, il est également important que soit présenté le niveau d'insertion et rappelle qu'au précédent contrat des parcours de master qui n'avaient pas le bon niveau d'insertion avaient dû être fermés. Il précise que le ministère impose que des enquêtes d'insertion soient faites pour les Licences Professionnelles, les DUT et les Masters. Il n'y a donc ni obligation, ni financement du ministère pour les enquêtes au niveau licence générale, néanmoins depuis les 3 dernières années M. AZOULAY les a demandées à l'OVE car il pense qu'elles revêtent un grand intérêt, ces données pourront être également intégrées aux fiches d'évaluation.

Il répond ensuite à Mme FEDELE qu'à ce jour les DU ne participe pas encore aux enquêtes d'évaluation mais que l'objectif de l'établissement est de les associer, ce point devra constituer un des paramètres à intégrer au nouveau cadrage à mettre en place même si pour l'instant l'HCERES n'évalue pas les diplômés d'établissement à l'exception des MSc de grade master.

M. AZOULAY précise ensuite, à la demande de M. LEGRAND, que concernant les indicateurs d'insertion, il sera tout à fait possible d'avoir une granularité plus fine au niveau des parcours, le travail étant complexifié à ce niveau par des modifications fréquentes d'intitulés. Il souligne que les chiffres ne peuvent être fiables que si la modélisation et l'entrée des données a été correctement effectuée par les scolarités. Ce travail sur les indicateurs a ainsi permis une vérification de la qualité des données et la correction d'un certain nombre d'erreurs.

Concernant le calendrier de l'évaluation HCERES, M. AZOULAY indique à Mme OUIRACHI qu'il n'est pas encore connu de manière précise mais que pour la partie Formation, la version définitives des fiches d'auto-évaluation validée par le Conseil de l'HCERES le 25 octobre devrait être transmise sous peu. Une réunion à Paris est prévue le 5 novembre au cours de laquelle la stratégie de l'HCERES devrait être communiquée, les fiches d'auto-évaluation devraient être à rendre pour juin 2022, au terme des retours de l'HCERES un temps d'échange sera accordé et le projet de nouveau contrat sera à rendre pour mars 2023 pour une entrée en vigueur en septembre 2024. Une visite sur site de l'HCERES, à laquelle les directeurs de composante seront associés se tiendra, par ailleurs, le 16 décembre. M. AZOULAY souligne un changement de fonctionnement avec désormais une évaluation par formation et une évaluation globale par cycle. M. DIMARCQ indique que pour la partie Recherche les dossiers d'évaluation des unités seront à déposer d'ici le 15 juin 2022 pour un nouveau contrat calé sur l'année civile qui débutera au 1^{er} janvier 2024. Il précise que l'accent sera plus mis sur l'autoévaluation et le bilan que sur le projet, ce qui peut apparaître gênant car la construction et la cohérence du projet peut sembler tout aussi important, mais l'HCERES laissera la main aux établissements sur ce point. M. AZOULAY précise que pour la partie évaluation de la Recherche, il n'y aura plus qu'un seul comité unique composé d'un ensemble d'experts de différentes disciplines pour l'ensemble des unités du site. M. DIMARCQ ajoute qu'il n'est pas prévu de visite spécifique par unité sauf cas particulier où des évolutions majeures (restructuration, fusion etc...) auraient lieu.

Pour les parties Recherche et Formation, les plannings et les documents définitifs seront communiqués dès réception.

Concernant les indicateurs présentés, M. RASSE fait observer qu'il manque les taux d'encadrement par diplôme. M. AZOULAY fait part de la complexité à obtenir ces données de manière précise compte tenu des informations présentes dans la base Apogée. Un travail qui permettra d'obtenir les indicateurs les plus fiables possibles est en cours, mais ces indicateurs n'auront pas à figurer dans la fiche d'évaluation des formations destinée à l'HCERES, ces chiffres étant à discuter à l'échelle d'une communauté.

II.5.- Suivi de l'apprentissage

M. AZOULAY précise que la proposition présentée ce jour s'inscrit dans le cadre d'un travail mené pour avoir une vision homogène et équitable à l'échelle de l'établissement. Pour toute formation en apprentissage, il existe une obligation imposée par le CFA d'effectuer des visites en entreprises et d'accompagner l'étudiant, des crédits sont ainsi dédiés à

Conseil Académique n°13 du 28 octobre 2021

ce suivi. Il est observé à ce niveau des situations très hétérogènes (cf document en annexe) faisant apparaître de fortes disparités selon les composantes dans le cadre d'une limite haute de 11HEqTD pour un suivi d'apprentissage fixée par le CFA. M. AZOULAY indique que bien que des particularités puissent exister en fonction des formations, après discussion et échange avec les composantes suite au bilan effectué la proposition d'un cadre relativement souple à respecter est la suivante :

pour chaque étudiant suivi, la rémunération des tuteurs est :

Visite en présentiel : 2 à 3 HEqTD / visite

Visite en distanciel : 1 HEqTD / visite

Suivi du mémoire : 1 à 3 HEqTD / mémoire

Soutenance : 0,5 à 2HEqTD

La visite est obligatoire à minima et le suivi de mémoire ou la soutenance sont optionnels en fonction de la stratégie adoptée par l'équipe pédagogique.

Les heures attribuées aux enseignants chercheurs et enseignants pour cette mission n'entrent pas dans les heures de service d'enseignement ou dans le décompte des heures complémentaires.

Un enseignant-chercheur ou un enseignant est limité à l'encadrement de douze étudiants en apprentissage, et ce pour toutes les formations en apprentissage de l'établissement.

Aux interrogations de M. BAILLY-BECHET concernant une éventuelle harmonisation de ces propositions à toutes les formations qui offrent des stages en dehors de l'apprentissage, M. AZOULAY répond qu'il existe des crédits dédiés à l'apprentissage mais que sur la partie formation hors apprentissage aucune heure n'est théoriquement prévue dans les formations du contrat en cours. Il explique que ces heures étaient indiquées dans le précédent contrat avec la réserve qu'elles soient réglées si l'offre de formation était maîtrisée et s'il était observé une diminution du volume global des heures d'enseignement équivalente à ces heures de suivi. Il s'est avéré que seules deux composantes avaient respecté ce cadre et la disposition n'a donc pas été reprise dans le contrat suivant. La question reste cependant ouverte et pourra être reposée lors du prochain contrat.

Il précise que la proposition faite entrera en vigueur dès cette année, une réunion avec les composantes est prévue ce vendredi au cours de laquelle sera présentée un modèle économique modifié.

M. RASSE fait part du retour de certains de ses collègues d'un contrôle très strict effectué par la Région sur les formations en apprentissage. M. AZOULAY fait part d'un travail important mené conjointement avec le CFA pour améliorer les procédures qui devrait se voir fluidifiées avec la mise en place du nouveau modèle financier.

La proposition susmentionnée relative au suivi de l'apprentissage est approuvée avec 39 voix pour et 4 abstentions.

II.6.- Offre de formation

II.6.1.- Création d'une AEU de Radio-Anatomie dento-maxillaire

M. AZOULAY indique que comme pour les diplômés de la Faculté de Chirurgie dentaire-odontologie présentés au dernier CAC, l'AEU de Radio-Anatomie dento-maxillaire ne s'adresse qu'à un public de professionnels dans le cadre de la formation continue. Il invite Mme BERTRAND à en faire la présentation.

Mme BERTRAND rappelle que les attestations d'études universitaires sont des formations proposées sur un format plus court que les DU dans le secteur santé. Elle indique que cette AEU portée par le Dr Eric LEFORESTIER MCUPH, s'inscrit dans le contexte d'obligation de formation continue des chirurgiens-dentistes. Elle souligne que l'ensemble des praticiens est amené à pratiquer ou à prescrire des examens radiologiques et que leur réalisation est assortie de l'obligation d'acquérir une compétence à analyser et interpréter des images radiographiques dans leur intégralité quelle que soit la pathologie du patient. Il existe déjà un ensemble de formations proposées autour de la radiologie et l'AEU présentée sera une formation organisée sur une journée en présentiel d'une durée de 8 heures, avec un ancien assistant hospitalier universitaire expert de la sphère oro-faciale et deux enseignants en poste à la faculté. L'évaluation se fera sur un travail personnel rendu sous la forme d'un mémoire qui concernera une étude de cas clinique. L'effectif ira de 20 à 50 inscrits avec 2 tarifs : 390 € pour les praticiens diplômés et 150 € pour les internes en odontologie. Les dépenses sont estimées à 300 € de fournitures spécifiques diverses et 300 € de frais de réception. Elle souligne que cette offre de formation se positionne sur un marché très concurrentiel avec de nombreuses propositions du secteur privé, les points forts de la formation proposée par l'Université étant son caractère diplômant et de la présence d'un bassin local d'anciens étudiants qui connaissent les intervenants dans la formation et apprécient de travailler avec eux.

L'AEU de Radio-Anatomie dento-maxillaire est approuvée à l'unanimité avec 42 voix.

II.6.2.- MCC et conditions générales des MSc IDEX

M. AZOULAY précise que suite à un problème de transmission ces MCC et conditions générales avaient été omises lors des précédents votes du CAC sur ce point.

Il remercie Mme HERITIER d'avoir accepté d'en faire un examen préalable qui a permis d'effectuer un certain nombre de corrections.

Mme HERITIER confirme que les questions de forme ont été réglées, elle fait cependant part de ses interrogations à propos du MSc DSAI (Data Science and Artificial Intelligence) où il est prévu pour la deuxième session une note maximale de 10/20. Elle soulève là un problème de fond car elle pense qu'il peut y avoir un certain nombre de raisons tout à fait légitimes pour lesquelles l'étudiant se retrouve en 2^{ème} session.

M. AZOULAY précise que les enseignants sont libres de prévoir les MCC qu'ils souhaitent mettre en place et que cette disposition n'a donc rien de contraire à la réglementation mais il reconnaît toutefois que le conseil peut considérer que cette disposition n'est pas forcément pertinente car, dans la mesure où la session concernée est indiquée sur le relevé de note de l'étudiant, l'évaluation de son dossier tiendra compte de la session validée.

M. LEGRAND observe que la nature de l'épreuve de deuxième session qui repose systématiquement sur un rapport/mémoire a pu justifier cette disposition mais il partage l'avis de Mme HERITIER qui ne la trouve pas très appropriée.

M. ZUCKER partage l'avis selon lequel cette disposition constitue une pénalité pour des étudiants qui peuvent avoir de très bonnes raisons de passer la seconde session et pense qu'il appartient aux enseignants de mettre la note qui convient sans que soit imposé un rééquilibrage systématique.

Les MCC et conditions générales des MSc IDEX sont approuvées avec 35 voix pour et 5 abstentions sous réserve que soit retirée la disposition prévoyant qu'en seconde session, une UE validée prendra la valeur de 10/20.

II.6.3.-Modification du dispositif « oui si » Portail Économie Gestion

M. AZOULAY explique que différentes modalités existent concernant les dispositifs « oui si » qui peuvent reposer soit sur un complément de formation laissé à l'appréciation des équipes pédagogiques, soit sur la présence d'une année 0 qui consiste à proposer la L1 sur 2 années pour les étudiants en difficultés.

Pour la L1 Economie Gestion, il était jusqu'à présent utilisé un dispositif complémentaire de renforcement de ses enseignements, l'équipe pédagogique souhaite à compter de la rentrée prochaine, mettre en place un dispositif de type L0, l'analyse du dispositif actuel ne s'étant pas révélée satisfaisante.

M. DOUAI indique que le nombre d'étudiants qui serait concerné est de l'ordre d'une trentaine soit près d'un quart des effectifs. Il explique que la proposition consiste à conjuguer les deux types de dispositifs suite à deux tendances constatées : une première concerne des étudiants qui ont besoin de suivre une année 0 et une seconde concerne des étudiants nécessitant des compléments de formation pour combler des lacunes notamment lorsqu'ils sont issus de baccalauréat où les enseignements de maths sont absents en première et terminale. Il ajoute que l'ajustement du dispositif se fera à coût constant.

Mme VAN DE WIELE fait part de son effarement de constater que certains étudiants arrêtent les mathématiques dès la seconde, M. AZOULAY confirme que cette situation pose question pour l'accès à de nombreuses disciplines où le besoin d'avoir acquis des bases solides en mathématiques est nécessaire.

M. LEGRAND fait part du constat que certains candidats admis en PASS sur le portail Sciences et Technologie n'ont pas suivi d'enseignements de maths sur leurs dernières années de lycée et que cette position est réhilitoire pour le suivi des enseignements de ce portail même si le dossier sur lequel ils ont été sélectionnés était excellent.

M. AZOULAY répond que le problème, dans le cadre de la réforme des études de santé, est qu'il n'est pas possible d'exclure un étudiant qui n'a pas suivi telle ou telle discipline mais qu'il conviendra peut-être de revoir la pondération en place afin de donner plus de poids aux mathématiques.

Mme HERITIER informe, à propos des dispositifs « oui si » qu'un chargé d'orientation et d'insertion professionnelle, M. Frederic MEERPOEL, a été recruté afin de travailler spécifiquement sur ce type de public et va entrer prochainement en contact avec les responsables d'orientation et de suivi pédagogique pour proposer ses services aux équipes pédagogiques dans le contexte de l'orientation des étudiants. M. AZOULAY ajoute que la création de ce poste de conseiller avait été demandé et obtenu l'année dernière dans le cadre des financements de la loi ORE.

Le bilan financier pour l'établissement dans le cadre des mesures d'accompagnement pour la pédagogie fait apparaître une somme de 500 000 € annuel pour les L1 dans le cadre de la loi ORE et des dispositifs « oui si ». Outre le poste créé, ces crédits sont attribués au financement du tutorat, du renforcement disciplinaire ou de l'accompagnement méthodologique.

La proposition de dispositif « oui si » pour le Portail Économie Gestion est approuvée avec 40 voix pour et 2 abstentions

III.- Ressources Humaines

III.7.- Plafonnement des heures complémentaires (pour information)

M. AZOULAY explique que face au constat, d'un nombre trop important de dépassements d'heures complémentaires, une motion avait été votée en CAC Restreint qui stipulait que les heures complémentaires seraient plafonnées aux limites votées et que tout dépassement serait transféré sur le service de l'enseignant de l'année suivante.

Il explique que cette motion n'a pu être diffusée car il s'avère que les dispositions prises posent des problèmes quant à leur mise en application qui consisterait à opérer de la modulation de service et qui nécessiterait la mise en œuvre de dispositifs qui ne sont pas en place dans l'établissement. Il conviendra donc de préparer une délibération un peu plus complexe en se rapprochant du ministère et du contrôle de légalité du rectorat et de la soumettre au vote.

Il précise que seule une décision de ne payer aucune des heures qui dépasseraient le seuil pourrait être prise mais que ce n'était pas la volonté exprimait en CAC restreint.

Mme PLOUVIEZ fait observer que le problème cette année, provient du fait que les volumes horaires attribués aux responsabilités n'ont été communiqués qu'après que les services aient été effectués. M. AZOULAY pense que cette difficulté ne devrait plus être rencontrée l'année prochaine car elle était due à un vote tardif et une modélisation tardive des maquettes qui ne permettaient pas une saisie des services prévisionnels avant la rentrée, la date limite de rendu des maquettes étant désormais fixée en décembre pour un examen et un vote en mars/avril et une modélisation en mai/juin, les services prévisionnels devraient pouvoir être saisis avant l'été. Il précise qu'une meilleure anticipation des services prévisionnels sera aussi permise par le fait que toutes les composantes disposent d'une visibilité sur leur enveloppe de primes de responsabilité.

Mme BLAY met l'accent sur la nécessité qu'une souplesse puisse être accordé car au-delà des services prévisionnels, les enseignants rencontrent souvent des situations imprévues (remplacement de collègues malades, décès etc...) auxquelles ils doivent faire face. M. AZOULAY répond que la mise en place d'un service prévisionnel pour anticiper au mieux ne doit pas être synonyme d'une absence de souplesse mais doit permettre la présence d'un système de suivi pour éviter des situations récurrentes où chaque année des dépassements sont systématiquement constatés.

Mme BLAY insiste également sur la nécessité que les règles soient pérennes et qu'il n'y ait pas de changements d'une année sur l'autre qu'elle juge très préjudiciables pour les enseignants. M. AZOULAY confirme et ajoute que la communication des règles devra également se faire en amont.

La séance est suspendue de 11H10 à 11H30.

IV.- Formation

IV.8.- Conventions internationales

M. AZOULAY explique qu'afin de rattraper un certain retard, plusieurs conventions ont été mises à l'ordre du jour du CAC de ce jour. Il accueille Mme SABOURAULT qui précise qu'un certain nombre des documents présentés avaient été mis à l'ordre du jour de précédents CAC et ont été revus suite aux observations qui avaient été émises.

IV.8.1- Accord spécifique de délocalisation Master CGAO (Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel) de l'IAE à l'Université MUNDIAPOLIS (Casablanca -Maroc)

Mme SABOURAULT indique que la formation sera dispensée au Maroc en langue française, en fonction des résultats obtenus au terme du M1 les étudiants seront autorisés à s'inscrire en M2 et les droits spécifiques de scolarité seront de 1200 €. Une modification a été apportée depuis la dernière présentation en CAC et porte sur l'obligation de déclarer un cumul d'activité pour les enseignants et sur l'obligation que soient versés à UCA les montants afférents aux frais de

coordination pédagogiques et administratives d'un montant de 3000 €, l'établissement ayant ensuite à charge de les redistribuer aux personnels. M. AZOULAY souligne que pour l'ensemble des conventions les frais de coordination ne seront pas payés directement aux enseignants par le partenaire mais seront versés à UCA et seront attribués ensuite de manière transparente selon les grilles de l'établissement.

Concernant la tarification de l'heure de formation Mme SABOURAULT précise que dans le cas où le partenaire verse les sommes à UCA, l'établissement reverse aux enseignants au tarif de l'heure complémentaire mais que dans le cas où le partenaire rémunère directement les enseignants des tarifs plus élevés peuvent être pratiqués afin de les encourager à faire des heures dans ce type de diplômes, les personnels seront toutefois obligés dans ce cas de déclarer un cumul d'activités. Un travail d'harmonisation entre les composantes est par ailleurs mené afin de faire en sorte que l'investissement soit reconnu de la même façon pour tous les enseignants. M. AZOULAY ajoute que parallèlement, face au constat de l'absence de modélisation pour un grand nombre de formation délocalisée, un travail va également être mené afin de régulariser cette situation et de permettre un suivi de la charge d'enseignement.

A Mme HERITIER qui s'interroge de savoir, si, d'une manière générale, des enseignants en sous-service pourraient effectuer des heures dans ce type de formation, Mme SABOURAULT précise que c'est pour éviter cette situation que l'obligation de déclarer le cumul d'activité a été instaurée et que la liste des enseignants intervenants dans les diplômes concernés est demandée. Elle pense que même si le cas évoqué par Mme HERITIER est improbable, il convient en revanche d'être vigilant sur le cas d'enseignants s'investissant dans ces formations au détriment d'autres activités. Mme HERITIER souligne la nécessité d'une stabilité de la liste des enseignants intervenant dans ces formations, Mme SABOURAULT précise que les diplômes délocalisés sont des diplômes d'UCA et qu'il appartient à l'établissement d'exercer les contrôles sur les informations détenues par la composante. Elle souligne que l'idée n'est pas de limiter ce genre de projets mais de mettre en place une charte qualité et des outils permettant l'obtention d'indicateurs de suivi pédagogique de l'évolution de ces formations.

L'accord spécifique de délocalisation Master CGAO (Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel) de l'IAE à l'Université MUNDIAPOLIS (Casablanca -Maroc) est approuvé avec 26 voix pour, 1 voix contre et 15 abstentions.

IV.8.2- Accord spécifique de double-diplôme et de délocalisation de Master MIB (Management of International Business) de l'IAE à Chengdu University of Information and Technology (CUIT- Chengdu -Chine)

Mme SABOURAULT indique qu'il s'agit du même montage que le précédent avec la même composante pour un double-diplôme en présentiel dans une université chinoise pour lequel les étudiants sont inscrits en parallèle dans les deux universités. Les frais de scolarité spécifiques sont de 1300 €. Suite à la première présentation au CAC, l'article 9 relatif aux frais a été modifié, comme pour la convention précédente, avec la précision que le montant des frais de gestion du programme soit versé à UCA qui reversera suivant les règles en vigueur au sein de l'établissement aux enseignants et personnels administratifs concernés.

A Mme HERITIER qui s'interroge sur la disparité des tarifs entre les deux conventions portées par la même composante, Mme SABOURAULT répond que les montants résultent des négociations avec les partenaires et souligne qu'il s'agit par ailleurs de deux formations différentes. Elle précise que les frais de scolarité sont souvent plus élevés avec les pays asiatiques qui les considèrent comme un gage de qualité.

M. ZUCKER observe que d'un point de vue politique, il serait regrettable de considérer la Chine comme un partenaire à privilégier voire à rechercher. Compte tenu des valeurs de cet état qu'il considère comme diamétralement opposées à celle de la France, il ne lui paraît pas opportun de conclure des accords qui reviennent à cautionner un tel régime politique. Il rappelle qu'un précédent CAC avait rejeté pour le même motif, un projet avec un pays au régime similaire. Mme SABOURAULT fait part de son projet de venir présenter lors d'un prochain CAC la politique de développement international de l'établissement en lien avec les territoires et les partenaires. Elle précise que bien que des coopérations existent avec la Chine, il n'y a aucun projet visant à développer de nouveaux accords avec ce pays. M. ZUCKER s'inquiète par ailleurs de l'évolution des rapports avec l'Institut Confucius et de la mise en place d'un système de propagande dénoncé par d'autres universités, M. AZOULAY répond que la convention signée dans ce cadre n'a pas été renouvelée et ajoute qu'il convient de distinguer des partenariats historiques et la recherche de nouveaux partenariats, il précise que le cas présent concerne le renouvellement d'une convention en place depuis plusieurs années. Mme SABOURAULT indique que de son point de vue un soutien à des collègues qui œuvrent au sein de leurs universités dans des pays où le monde académique n'est pas forcément en cohérence avec le pouvoir en place peut être pertinent et permettre de promouvoir les valeurs occidentales dans ces pays. Elle souligne qu'il convient également d'être extrêmement vigilant sur les domaines concernés par les coopérations, et précise que les

conventions sont visées par le fonctionnaire sécurité-défense et les ministères concernés et qu'il peut arriver qu'elles reviennent avec un avis négatif.

M. ZUCKER pense que pour certains états qui ont un système de fonctionnement complètement différent du nôtre, la vigilance n'est pas suffisante.

M. AZOULAY confirme qu'en début d'année 2022 une présentation de la politique internationale de l'établissement sera proposée au CAc.

L'accord spécifique de double-diplôme et de délocalisation de Master MIB (Management of International Business) de l'IAE à Chengdu University of Information and Technology (CUIT- Chengdu -Chine) est approuvé avec 13 voix pour, 8 voix contre et 21 abstentions.

IV.8.3- Accord spécifique de délocalisation Master Psychologie de l'EUR HEALTHY avec l'Université Pédagogique Nationale Dragomanov et l'Institut International de Psychologie Profonde (Kiev - Ukraine)

Mme SABOURAULT indique que cet accord concerne le parcours Psychologie Clinique et Médiations Thérapeutiques par l'Art et indique que suite au CAc du 15 juin des précisions sont apportées sur le financement qui est intégralement à la charge du partenaire. Elle précise que les deux années M1 et M2 sont concernées par cet accord et que les frais d'inscription spécifiques s'élèvent à 300 €.

L'accord spécifique de délocalisation Master Psychologie de l'EUR HEALTHY avec l'Université Pédagogique Nationale Dragomanov et l'Institut International de Psychologie Profonde (Kiev - Ukraine) est approuvé avec 32 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.

IV.18.4- Renouvellement d'un accord pour une session de formation pour Innovation Centre for Entrepreneurship - ICE avec l'Université de Gênes et la Fondation Institut Italien de Technologie (Italie) pour information

Mme SABOURAULT indique que cette convention tripartite est pour l'instant portée par l'EUR ELMI pour le compte de l'Institut ICE et concerne un workshop d'entrepreneuriat pour un public de doctorants.

M. AZOULAY précise à la demande de Mme HERITIER que la création de l'Institut ICE sera présentée au CT du 22 novembre prochain et que, s'agissant d'une structure administrative, il n'y aura pas de vote en CAc mais qu'une présentation pourra en être effectuée par la suite.

Mme SABOURAULT répond à Mme HERITIER qui s'interroge sur le vote d'une convention préalablement à la validation de la création de l'Institut que le partenaire signataire de la convention est UCA.

IV.8.5- Convention d'application MAS.UD-DNIIT.01 entre Université Côte d'Azur et Université de Danang (Vietnam)

Mme SABOURAULT explique que le DNIIT est un institut d'innovation et de technologie coconstruit par UCA et l'Université de Danang grâce à des fonds AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie) et des fonds IDEX pour une moindre part. Dans ce cadre des projets sont montés sur place avec des étudiants vietnamiens en coopération avec UCA, jusqu'à ce jour ils concernaient principalement l'informatique, l'informatique et santé, les télécommunications et les smart-cities. Dans le programme cadre il était également prévu une formation sur le e-tourisme en pleine expansion au Vietnam. L'accord présenté concerne donc le Master Tourisme porté par ELMI pour les parcours de M2 e-tourisme Cultures-Travel-Territoires et Hôtellerie-MICE (Meeting, Incentives, Conferencing, Exhibitions) et concernera un enseignement complètement délocalisé en anglais à l'Université de Danang prévu pour un effectif de 16 étudiants la première année qui permettra l'autofinancement de la formation. Les frais de scolarité spécifiques s'élèveront à 3000 € pour permettre de couvrir intégralement le coût de la formation. Mme SABOURAULT précise que depuis le 1^{er} janvier 2021 le ministère vietnamien a décidé que les universités du pays devraient être intégralement autofinancées, elle souligne que les tarifs proposés ne sont pas très élevés en rapport à ceux couramment pratiqués au Vietnam pour des masters qui se situent plutôt dans une fourchette de 5 000 à 10 000 € par an.

Concernant l'organisation des enseignements, au terme du M1 suivi à l'Université de Danang des remises à niveau ou compléments de formation sont proposés sur un certain nombre d'éléments listés dans l'annexe pédagogique. La sélection se fera notamment sur bon niveau d'anglais pour accéder au M2 dont le programme sera celui des 2 parcours de e-tourisme.

A Mme VAN DE WIELE qui s'interroge sur la définition du e-tourisme, Mme SABOURAULT répond qu'il s'agit de l'utilisation des technologies et des moyens multimédias pour promouvoir le Tourisme.

Mme SABOURAULT ajoute que l'objectif d'UCA pour ses deux instituts à l'étranger (Vietnam et Monténégro) est qu'ils deviennent à terme des composantes de l'établissement.

Elle souligne suite à l'intervention de M. ZUCKER sur la convention avec Chengdu, que pour son développement en Asie, UCA privilégie Danang et qu'un rayonnement est en train de voir le jour à travers des coopérations avec des universités thaïlandaises et d'autres universités vietnamiennes.

Elle répond ensuite à Mme HERITIER que l'objectif est que la formation puisse commencer dès cette année universitaire 2021-2022. Elle précise ensuite que le nombre étudiant est de 16 minimum et maximum car il convient que la formation soit autofinancée mais que parallèlement, il n'est pas autorisé qu'elle dégage un bénéficiaire. Elle précise à la demande de M. BORGESSE qu'il s'agit de 16 étudiants vietnamiens inscrits, et que l'ensemble des frais est collecté par l'université de Danang qui reverse à UCA les frais de scolarité de 243 € par étudiant.

M. AZOULAY répond ensuite à Mme HERITIER qui s'interroge sur le volume horaire de M2 qu'elle juge important que celui-ci peut généralement varier entre 200 et 600 heures selon les masters et que le volume proposé s'inscrit donc dans le haut de cette fourchette.

Concernant les trois étudiants d'UCA cités à l'article 5 dans le cadre des échanges d'étudiants, Mme SABOURAULT indique qu'ils viennent s'ajouter aux 16 vietnamiens et qu'ils s'acquitteront de leurs droits de scolarité auprès d'UCA et ne paieront pas les frais spécifiques, l'idée étant de permettre une vraie coopération entre les étudiants vietnamiens et ceux d'UCA.

La convention d'application MAS.UD-DNIIT.01 entre Université Côte d'Azur et Université de Danang (Vietnam) est approuvée avec 28 voix pour, 8 voix contre et 6 abstentions

IV.8.6- Protocole d'échange d'étudiantes et d'étudiants avec possibilité de double diplôme entre l'Université Laval (Québec, Canada) – Faculté des sciences et de génie et Université Côte d'Azur

Mme SABOURAULT présente les éléments de contexte et explique que l'Université Laval à Québec constitue un des partenaires privilégiés d'UCA avec laquelle plusieurs codiplomations ou diplômes délocalisés sont déjà en place. Ce nouveau partenariat qui concerne l'EUR DS4H pour le M2 MIAGE spécialité Intelligence Artificielle Appliquée et le MSc Data Science & Artificial Intelligence consistera en un protocole d'échange avec des étudiants de Maîtrise en informatique (majeure en informatique et majeure en intelligence artificielle) de Québec. Elle explique que le système de formation canadien est basé sur des UE majeures complétées par des mineures, que l'étudiant construit son parcours pédagogique au fur et à mesure de son cursus et qu'il peut prétendre à la validation de son diplôme avec une majeure identifiée. L'idée du protocole est qu'en fonction de son parcours, l'étudiant qui suivra et aura validé un certain nombre d'UE pourra intégrer le parcours de double-diplomation et pourra obtenir à UCA le Master MIAGE spécialité IA2 et à Québec la Maîtrise en informatique (majeure en informatique ou majeure en intelligence artificielle). Les parcours sont définis dans les annexes B et C avec les différents cheminements, les étudiants d'UCA intègrent l'Université Laval en tant qu'« étudiants visiteurs » et s'acquittent de leurs droits d'inscription auprès d'UCA, lorsqu'ils intégreront le parcours de double diplomation, ils seront alors « étudiants réguliers » à l'Université Laval et paieront les droits auprès de cet établissement.

Mme SABOURAULT informe par ailleurs que l'établissement participe pour la première année à un programme de mobilité cofinancé entre UCA et l'organisme canadien MITACS qui a pour objectif de développer la mobilité avec un grand nombre d'universités canadienne aux niveaux Licence, Master et jeunes chercheurs. M. AZOULAY souligne que ce programme permet une prise en charge complète des frais des étudiants pour des stages réalisés au Canada.

Le protocole d'échange d'étudiantes et d'étudiants avec possibilité de double diplôme entre la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval (Québec, Canada) et Université Côte d'Azur est approuvé à l'unanimité avec 41 voix. 5252

IV.8.7- Accord Multilatéral de Coopération France - Italie pour l'attribution de doubles diplômes - Secteur des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication et ses Applications - STIC&A

Mme SABOURAULT explique qu'il s'agit d'une demande de l'EUR DS4H pour le renouvellement d'un accord multilatéral de coopération entre des établissements d'enseignement supérieur français et italiens qui permet de générer de la mobilité et de la double diplomation essentiellement dans le secteur STIC. L'accord cadre pourra concerner plusieurs
Conseil Académique n°13 du 28 octobre 2021

diplômes dont la liste sera susceptible d'être revue chaque année et sera décliné dans le cadre de conventions d'application. La mobilité sera financée par chaque établissement par le biais de son contrat Erasmus. Elle précise à la demande de M. DIMARCQ que cet accord de coopération pourra concerner d'autres composantes que l'EUR DS4H et d'autres secteurs que le STIC.

L'accord Multilatéral de Coopération France - Italie pour l'attribution de doubles diplômes - Secteur des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication et ses Applications - STIC&A est approuvé avec 37 voix pour et 3 abstentions.

La séance est suspendue de 12H35 à 13H35

V.- Recherche

Avant d'aborder l'étude des points à l'ordre du jour M. Noël DIMARCQ précise que celui concernant le projet de fermeture de l'Unité de Pharmacogénétique et Radiogénétique des Cancers (UPRC / UPR 7497) est reporté à une séance ultérieure.

V. 1.- Renouveau du Groupement de Recherche Mathématiques de l'Imagerie et de ses Applications - « MIA »

Intervenant :

- **M. Samuel VAITER**, Chargé de Recherche au laboratoire Jean Alexandre Dieudonné (LJAD / UMR 7351), correspondant local du GDR MIA à Nice

Annexe « Proposition de renouvellement du GDR MIA »

Annexe « Présentation GDR MIA »

M. Noël DIMARCQ indique que les Groupements de Recherche (GDR) sont des structures du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) qui ont pour objectif de favoriser les échanges entre les scientifiques du CNRS, les partenaires académiques, les entreprises et autres parties prenantes. Pour toute création de GDR, le CNRS demande l'avis à toutes les universités tutelles des unités impliquées dans le GDR.

Le Groupement de Recherche Mathématiques de l'Imagerie et de ses Applications (ancien GdR MSPC, Mathématiques des systèmes perceptifs et cognitifs) est un GDR pluridisciplinaire dont l'un des objectifs scientifiques est de favoriser l'émergence de nouvelles méthodes mathématiques en imagerie. Il s'agit d'un GDR fortement orienté vers l'interaction des mathématiques, avec de nombreux champs applicatifs : imagerie médicale, neurosciences, psychophysique de la vision, surfaces et géométrie, transport optimal, imagerie des ondes, optimisation et image, apprentissage statistique, assimilation de données.

M. Noël DIMARCQ donne la parole à M. Samuel VAITER pour sa présentation (cf. Annexe « Présentation GDR MIA »).

M. Samuel VAITER indique que le groupement a été originellement créé par des mathématiciens qui s'intéressaient au traitement de l'image. C'est une structure qui collabore également avec des chercheurs de la sphère privée.

Il précise également les actions du GDR MIA qui sont principalement les suivantes :

- Organisation de journées thématiques ciblées
- Actions de formation par la Recherche (écoles d'été)
- Soutien aux jeunes chercheurs (frais de mission)
- Organisation d'une conférence (Mathematics and Image analysis)

Suite à l'intervention de M. Samuel VAITER, M. Noël DIMARCQ le remercie pour sa présentation et s'interroge sur

Conseil Académique n°13 du 28 octobre 2021

l'interaction avec l'Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle (3IA).

M. Samuel VAITER explique que tous les membres du Laboratoire Jean Alexandre Dieudonné (LJAD / UMR 7351) impliqués dans le GDR MIA sont en interaction avec le 3IA par l'intermédiaire d'une chaire ou d'un financement.

M. Noël DIMARCQ s'interroge également quant aux formations disponibles relatives à la thématique du traitement mathématique de l'image dans les différents champs d'application.

M. Samuel VAITER indique que le MSc Data Science and Artificial intelligence est en interaction avec le 3IA. M. Stéphane AZOULAY ajoute que M. Charles BOUYEYRON est à l'initiative du Master International (PR et Directeur du 3IA).

M. Samuel VAITER précise que le GDR est axé principalement sur le traitement mathématique de l'imagerie dans une approche plus théorique.

M. Noël DIMARCQ remercie M. Samuel VAITER pour sa présentation du GDR MIA. Il propose que le CAc donne un avis favorable au renouvellement du Groupement de Recherche Mathématiques de l'Imagerie et de ses Applications - « MIA » pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} Janvier 2022.

Le CAc donne un avis favorable à l'unanimité au renouvellement du Groupement de Recherche Mathématiques de l'Imagerie et de ses Applications - « MIA » pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} Janvier 2022 (37 voix POUR)

V. 2.- Création de l'International Research Project (IRP) « From Geodynamics to Extreme Events » – « G2E »

Intervenant :

- **M. Gueorgui RATZOV**, Maître de Conférence au laboratoire GEOAZUR (GEOAZUR / UMR 7329), Codirecteur de l'IRP G2E

Annexe « Présentation de l'IRP G2E »

Annexe « Lettre de support du CNRS - IRP G2E »

M. Noël DIMARCQ indique que les « International Research Project » sont des projets de recherche collaborative établis entre un ou plusieurs laboratoires du CNRS et des laboratoires d'un ou deux pays étrangers. Ils permettent de consolider des collaborations déjà établies à travers des échanges scientifiques de courtes ou moyennes durées. Ils ont pour objet l'organisation de réunion de travail ou de séminaires, le développement d'activités de recherche communes y compris des recherches de terrain et l'encadrement d'étudiants. Les équipes françaises et étrangères doivent avoir déjà démontré leur capacité à collaborer ensemble. Le CNRS demande aux tutelles des unités impliquées de donner un avis afin de valider la création du projet. Un soutien financier peut-être également apporté par les tutelles.

M. Noël DIMARCQ laisse la parole à M. Gueorgui RATZOV pour présenter l'International Research Project (IRP) « From Geodynamics to Extreme Events » «-« G2E »

M. Gueorgui RATZOV présente tout d'abord le contexte dans lequel la collaboration Franco Taïwanaise en Science de la Terre s'est construite. (cf : Annexe «Présentation de l'IRP G2E »). Il décrit ensuite l'organisation et la gouvernance de l'IRP qui est constitué de 2 binômes de direction Français et Taïwanais.

M. Gueorgui RATZOV indique que Taïwan possède un contexte géodynamique, sismique et climatique exceptionnel qui engendre de fortes implications sociétales et des thématiques en accord avec les thèmes prioritaires de l'Académie 3.

Il précise également les objectifs de l'IRP G2E qui consistent notamment au soutien de nouveaux projets, à l'augmentation de la visibilité internationale et à la formation des futures générations de scientifiques dans le domaine

des géosciences. (cf : Annexe « Présentation de l'IRP G2E »).

M. Gueorgui RATZOV termine son intervention en citant les différents supports financiers alloués à l'IRP G2E.

Suite à sa présentation, M. Noël DIMARCQ précise que l'Université Côte d'Azur soutiendra annuellement l'IRP G2E à hauteur d'une dotation annuelle de 2500€.

M. Noël DIMARCQ s'interroge sur l'intégration de Recherches en Sciences Humaines et Sociales au sein de l'IRP G2E.

M. Gueorgui RATZOV précise que dans les versions précédentes de l'IRP, le spectre des disciplines avait été élargi. L'IRP a choisi de recentrer les objectifs de la structure pour ce renouvellement. Cependant il n'exclut pas d'intégrer à nouveau des composantes Sciences Humaines et Sociales dans les thématiques de l'IRP G2E.

M. Noël DIMARCQ remercie M. Gueorgui RATZOV pour sa présentation de l'International Research Project (IRP) « From Geodynamics to Extreme Events » – « G2E ». Il propose que le CAC donne un avis favorable à la création de l'IRP « G2E » pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Le CAC donne un avis favorable à l'unanimité à la création de l'International Research Project (IRP) « From Geodynamics to Extreme Events » – « G2E » pour une durée de 5 ans à compter du 1er Janvier 2022. (40 voix POUR)

V. 3.- Participation du laboratoire Jean Alexandre Dieudonné en tant que Membre du GDR Mathématique Santé, Science de la Vie « MathSAV »

Intervenant :

- **M. Stéphane DESCOMBES**, Professeur au Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD / UMR 7351), correspondant du GDR MathSAV à Nice
-

Annexe « Demande de renouvellement GDR MathSav

Annexe « Description du GDR MathSav »

Annexe « Composition du GDR MathSav »

Annexe « Présentation GDR MathSAV »

M. Noël DIMARCQ laisse la parole à M. Stéphane DESCOMBES pour sa présentation du GDR MathSAV.

M. Stéphane DESCOMBES indique le GDR MathSAV est porté par l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) du CNRS. Il a pour but de fédérer la communauté en Mathématiques du Vivant et de développer la modélisation mathématique en sciences du vivant et en santé.

Il présente ensuite les enjeux du GDR MathSAV à travers les différents objectifs de la structure. (cf : Annexe « Présentation du GDR MathSAV ») et liste les différents thèmes retenus au sein du GDR, notamment:

- Les données biologiques et médicales
- La Modélisation mathématique
- La Confrontation modèles – Données

Il décrit également les modes d'action du GDR pour fédérer la communauté des Mathématiques en France.

M. Noël DIMARCQ remercie M. Stéphane DESCOMBES pour sa présentation complète et synthétique.

Une conseillère s'interroge sur la dénomination de « création » du GDR MathSAV

M. Stéphane DESCOMBES précise que le GDR MathSAV correspond au renouvellement du GDR « Mamovi » mais sous un nouveau nom, et avec un nouveau porteur.

M. Noël DIMARCQ s'interroge sur les spécificités des contributions des équipes d'UCA au sein du GDR.

M. Stéphane DESCOMBES indique que les équipes d'UCA apporteront principalement des compétences dans le cadre de la modélisation mathématique dans des situations où il y a peu de données par exemple dans le cadre des recherches en modélisation et simulation numérique en médecine ou en biologie.

M. Noël DIMARCQ remercie M. Stéphane DESCOMBES pour sa présentation et propose de donner un avis favorable à la participation du laboratoire Jean Alexandre Dieudonné en tant que Membre du GDR Mathématique Santé, Science de la Vie « MathSAV » pour une durée de 5 ans à compter du 1er Janvier 2022.

Le CAC donne un avis favorable à l'unanimité à la participation du laboratoire Jean Alexandre Dieudonné en tant que Membre du GDR Mathématique Santé, Science de la Vie « MathSAV » pour une durée de 5 ans à compter du 1er Janvier 2022. (40 voix POUR).

V. 4.- Changement de rattachement du laboratoire PolytechLAB de l'École Doctorale STIC à l'École Doctorale SFA

Annexe « Relevé de décision de l'École Doctorale Sciences Fondamentales Appliquées (SFA)

Annexe « EDSFA_Convention d'accréditation_Avenant_labos_2021 »

M. Noël DIMARCQ précise tout d'abord que le laboratoire Polytech'Lab (UPR UCA 7498) était initialement rattaché à l'École Doctorale STIC. Le périmètre de ses thématiques de Recherche a évolué au fil des ans, ce qui justifie la demande le rattachement des enseignants-Chercheurs de Polytech'Lab à l'ED SFA. En effet, seule cette ED au sein de l'Université couvre l'ensemble des thématiques allant de la ville intelligente aux réseaux de capteurs en passant par le bâtiment intelligent. Par ailleurs, l'ensemble des doctorants pourront s'inscrire à l'option Science Pour l'Ingénieur, qui est en parfaite adéquation avec l'adossé à Polytech Nice-Sophia.

M. Noël DIMARCQ rappelle que les doctorants du laboratoire Polytech'Lab sont déjà inscrits à l'ED SFA (actuellement 12 Doctorants) et il précise que ce changement n'aura donc aucune conséquence sur le suivi administratif des doctorants.

Le Conseil restreint aux membres internes de l'ED SFA a donné un avis favorable au rattachement de Polytech'Lab à l'ED SFA.

Suite aux délibérations, M. Noël DIMARCQ propose aux membres du CAC de donner un avis favorable au rattachement du laboratoire Polytech'Lab (UPR 7498) à l'École Doctorale Sciences Fondamentales Appliquées (SFA).

Le CAC donne un avis favorable au rattachement du laboratoire Polytech'Lab (UPR 7498) à l'École Doctorale Sciences Fondamentales Appliquées (SFA) – (32 voix POUR – 2 voix CONTRE – 6 ABSTENTIONS).

VI.- Vie Institutionnelle

VI.10.- Statuts et composition du CER

M. DIMARCQ accueille M. STRICKLER venu présenter ce point.

M. STRICKLER explique que le comité d'éthique est de plus en plus sollicité et qu'il est devenu urgent de procéder à la validation de sa composition et ses statuts. Il fait part d'une augmentation considérable du nombre de demandes qui justifie que la composition du comité soit plus étoffée tant en ce qui concerne le nombre des membres que celui des disciplines représentées.

M. STRICKLER fait part de son constat que les statuts en cours ne sont plus totalement adaptés et ne correspondent plus tout à fait aux pratiques actuelles. La proposition consiste donc à revoir les statuts avec notamment une modification de l'intitulé le « CERNI- Comité d'Éthique sur les Recherches Non Interventionnelles » devenant le « CER-Comité

d'Éthique pour la Recherche» car il s'est avéré que l'expression « recherche non interventionnelle » crée de la confusion chez les porteurs de projets qui pensent que dès lors qu'il n'y a pas d'intervention le dossier relève de la compétence du CERNI, or les critères d'attribution relevant du code de la santé publique sont beaucoup plus complexes. Il informe que l'adhésion, depuis quelques mois, au comité national d'éthique de la recherche a constitué une étape très importante qui permet d'avoir une force de réflexion renforcée par le biais d'échanges avec les membres des autres comités. Dans cette perspective il est souhaité de modifier les missions du comité, il est toutefois souligné de fortes similitudes entre le texte initial et le texte modifié qui a été clarifié et adapté par rapport aux pratiques et aux objectifs.

Le CERNI a également vocation à être un organe d'appui et de débat pour le référent éthique et intégrité scientifique, les statuts initiaux du CERNI ne prévoyant pas la possibilité de discussions au sein du comité des modifications ont également été apportées dans ce sens. La question des données personnelles a également été intégrée et une grande importance est accordée au respect de la personne par rapport aux recherches qui sont conduites. Il précise que le délégué à la protection des données était systématiquement présent aux séances du CERNI mais qu'il ne peut être qu'un invité ad hoc à chaque comité en vertu du RGPD.

Concernant les mandats, le référent éthique est membre de droit du comité qu'il préside, la durée de son mandat est calquée sur celle du président de l'université et l'ensemble des membres est nommé pour 4 ans, leur mandat est renouvelable. Il précise que tous les membres actuels sont particulièrement impliqués et qu'ils sont tous bienveillants et procèdent à l'analyse des dossiers dans la perspective d'être utiles aux équipes.

Les nouveaux statuts prévoient désormais la possibilité d'une démission d'office qui n'existait pas auparavant afin que puissent être exclus les membres qui seraient absents 3 fois consécutivement sans s'être excusé au préalable.

La composition repose comme par le passé sur un bureau et un comité plénier. Le bureau inclut les président, vice-président et secrétaire. Le bureau intervient lorsque le premier avis collectif répond à une demande de modification mineure, il se réunit dans ce cas avec les 2 rapporteurs nommés sur le dossier, cette procédure permet de rendre un avis beaucoup plus rapidement.

Les obligations de confidentialité liées au secret professionnel sont également rappelées.

La fréquence des réunions est précisée : les sessions ordinaires se tiennent tous les mois impairs et des sessions extraordinaires sont organisées les mois pairs. Les sessions ordinaires permettent le traitement des dossiers et les sessions extraordinaires sont davantage propices à des moments d'échanges et à la tenue de débat, elles peuvent également donner lieu à l'examen de dossier qui sont prêts avant la tenue de la session ordinaire. Une procédure d'urgence permet aussi la tenue de réunions extraordinaires afin qu'un avis puisse être rapidement rendu si besoin. La procédure normale prévoit que les dossiers soient rendus 15 jours avant la réunion du comité pour permettre aux rapporteurs de rédiger leur rapport et au référent d'en effectuer une synthèse. L'objectif est qu'à terme le comité d'éthique intervienne de manière subsidiaire et que les exigences éthiques soient intégrées par tous les porteurs.

Concernant les mécanismes de saisine, il est prévu que ce soit les personnels titulaires des unités de recherche qui en soient les responsables académiques afin de respecter notamment les règles liées à l'archivage.

Par rapport à l'ancien règlement 2 avis ont été ajoutés, ils concernent d'une part la notion d'irrecevabilité pour des dossiers qui ne peuvent être traités, par exemple lorsque le formulaire renseigné n'est pas conforme au modèle proposé, et d'autre part un avis « favorable avec remarques » a été introduit et concernera des dossiers pour lesquels des modifications sont à apporter à la marge.

Un paragraphe relatif à l'avenant qui sera traité par le bureau a également été ajouté.

Concernant la composition, M. STRICKLER indique que la première réunion du comité de suivi s'était tenue le 22 juin 2018, le comité a été renouvelée pour 4 ans pour une moitié en juin 2020 et l'autre moitié sera renouvelée en juin 2022 pour un renouvellement éventuel en juin 2026. Il fait part de la nécessité d'ajouter plus de membres issus de métiers différents car la Faculté de médecine soumet de plus en plus de dossier avec notamment le passage en comité des thèses de doctorat, le regard de spécialistes de la question est donc nécessaire et des candidatures ont été transmises par le département de médecine générale. La présence d'un sociologue ou d'un anthropologue dans l'équipe s'est également avérée utile, des propositions de candidatures dans ce secteur ont donc été transmises par l'URMIS. Des candidats pour le renouvellement des membres des secteurs Lettres et Droit ainsi que des usagers (doctorants) ont également été trouvés. Le haut comité d'éthique a rendu un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des candidatures qui lui ont été soumises. Le comité présenté se trouve donc enrichi de 4 personnes supplémentaires. Afin que le travail puisse être effectué de manière complète individuellement et de manière cohérente collectivement il est confié pour chaque séance à chaque rapporteur un nombre maximum de 2 à 3 dossiers.

Conseil Académique n°13 du 28 octobre 2021

M. STRICKLER répond aux interrogations de Mme DEMARIA concernant la nature des projets de recherche qui doivent être soumis au CER, que la loi n'impose d'obligations uniquement pour l'examen par les comités de personnes, concernant les CER ou les CERNI les avis sont toujours facultatifs, toutefois ces avis sont de plus en plus exigés par les éditeurs pour publier. Afin d'éviter des problèmes liés à la remise d'un avis défavorable, M. DIMARCQ suggère que les avis soit requis en amont de la recherche.

Concernant les thèses de doctorat de Médecine, M. STRICKLER précise qu'il s'agit là d'un choix de la faculté qui souhaite que les thèses respectent des protocoles en conformité avec les exigences éthiques.

M. STRICKLER rappelle enfin son souhait que le CER travaille sous le contrôle et la responsabilité du Conseil Académique.

Les statuts incluant la composition du CER sont approuvés à l'unanimité avec 40 voix.

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation

